



Pb durée devis reparation refrigerateur

Par **vallou69**, le **24/03/2014** à **15:28**

Bonjour,

Suite à un problème edf (rupture de neutre) plusieurs de mes appareils ménagés sont hs. La procédure est d'ouvrir un dossier de sinistre auprès de EDF de fournir les factures et de faire venir un dépanneur électroménager pour voir si les appareils sont réparables. C'est le cas pour mon combiné réfrigérateur. Le dépanneur m'a fait un devis de réparation que j'ai payé 109.00 euros le montant total du devis de réparation 451.16 euros. Reste donc à payer 342 euros pour les réparations. J'ai téléphoné à mon assurance qui m'a informé que si l'appareil est réparable ils se basent sur le prix des réparations pour l'indemnisation et non sur le prix du neuf. Sachant cela j'ai accepté le devis, les pièces étant disponible sous les 2 jours. Le réparateur vient et constate qu'il y a une pièce en plus à changer par rapport au devis initial. Comme il se considère en faute, il m'informe qu'il ne me fera pas payer la pièce supplémentaire. Seulement voilà la pièce n'est pas en stock et il n'a pas de délai pour la réception. De ce fait j'ai donc voulu annuler les travaux, mais il considère qu'il n'y a pas rupture de contrat étant donné qu'il ne me facture pas la pièce. Il n'y a aucune durée précisée sur le devis concernant la réparation. Ai-je le droit d'annuler le devis pour délai trop long ? si je peux le faire, puis-je exiger de lui qu'il me fasse un nouveau devis avec la pièce incluse pour l'assurance ou un courrier indiquant que mon frigo est non réparable ? car sinon ils vont se baser sur le premier devis qui n'est pas conforme aux pièces nécessaires pour le fonctionnement de mon appareil. Le devis a été fait le 10/03/14 je n'ai plus de frigo depuis le 04/03...c'est une véritable galère !!! Merci d'avance pour votre aide.